

### ARTICLE POUR QUE LES PARTENAIRES PUISSENT FAIRE CONNAITRE LA CAMPAGNE SUR L'USAGE JUDICIEUX DES ANTIBIOTIQUES

#### Campagne sur l'usage judicieux des antibiotiques

« Les antibiotiques : en faire bon usage, c'est sage! »

Le mercredi 16 octobre 2013, une campagne ayant pour thème « Les antibiotiques : en faire bon usage, c'est sage! » a été lancée officiellement en présence du vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. François Gendron, à l'occasion de la troisième assemblée annuelle des partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Fruit de la collaboration de neuf organisations partenaires de la Stratégie, cette campagne vise à sensibiliser les propriétaires d'animaux d'élevage, de loisir et de compagnie à l'importance d'utiliser les antibiotiques de façon judicieuse.

#### Fruit d'un travail concerté

L'augmentation de la résistance des bactéries aux antibiotiques est une préoccupation mondiale en matière de santé animale et de santé publique. Au Québec, un groupe de travail a été créé à la fin de 2011 pour faire la promotion de l'utilisation judicieuse des antibiotiques; il réunissait des représentants des neuf organisations suivantes :

- Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux;
- Association des médecins vétérinaires équinés du Québec;
- Association des médecins vétérinaires en industrie animale du Québec;
- Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière;
- Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec;
- Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
- Union des producteurs agricoles.

Ce groupe a conçu des outils de sensibilisation destinés aux propriétaires d'animaux de compagnie, de loisir et d'élevage pour les inciter à utiliser les antibiotiques de manière appropriée. Parmi ces outils, on trouve un slogan, des affiches et des signets associés à huit espèces animales, un site Web, un bouton publicitaire pour Internet et une capsule vidéo à diffuser dans les établissements vétérinaires. Comme les travaux de ce groupe sont associés à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, toutes les organisations partenaires de la Stratégie sont invitées à utiliser ces outils pour favoriser un usage judicieux des antibiotiques et ainsi prévenir le développement de la résistance des bactéries à ces médicaments.

#### Des bactéries de plus en plus résistantes aux antibiotiques

L'antibiorésistance apparaît lorsqu'un antibiotique ne parvient plus à détruire certaines bactéries ou à freiner leur croissance. L'augmentation de la résistance des bactéries peut rendre plus difficile le traitement d'une infection, que ce soit chez les humains ou chez les animaux. Cela peut vouloir dire :

- une prolongation de la durée de la maladie;
- un plus grand risque que la bactérie se propage;
- une augmentation possible de la douleur (souffrance);
- des soins plus coûteux;
- un risque de mortalité plus élevé;
- des pertes financières pour les éleveurs d'animaux de production.

Un emploi responsable des antibiotiques dans tous les domaines ayant trait à la santé contribue à conserver l'efficacité des antibiotiques qui sont souvent essentiels au traitement des maladies tant chez les humains que chez les animaux. Cela concourt non seulement à la protection de la santé humaine et de la santé des animaux, mais aussi à la santé économique des entreprises agricoles qui se consacrent à la production animale.

Certaines mesures permettent aux propriétaires d'animaux de compagnie, de loisir et d'élevage de réduire le besoin de recourir aux antibiotiques pour leurs animaux :

- Adopter des pratiques appropriées d'hygiène et de biosécurité afin de diminuer les risques de maladie chez leurs animaux;
- Faire appel au médecin vétérinaire de façon régulière;
- Augmenter la résistance à l'égard de certaines maladies, par exemple au moyen de la vaccination;
- Utiliser des antibiotiques seulement sur ordonnance d'un médecin vétérinaire, comme le prescrit la loi en vigueur au Québec;
- Suivre les directives précisées sur l'ordonnance, comme la durée et le dosage du traitement ou, pour les éleveurs, la période de retrait, soit le temps à respecter entre la dernière administration du médicament et l'abattage de l'animal ou la récolte de l'aliment de consommation (tels le lait, les œufs ou le miel).

Il demeure aussi essentiel que les propriétaires d'animaux fassent appel aux professionnels de la santé animale. Par exemple, le médecin vétérinaire est à même d'appliquer les meilleures méthodes en matière de diagnostic et de proposer les traitements les plus efficaces pour soigner des maladies. S'il peut prescrire des antibiotiques, le médecin vétérinaire peut aussi bénéficier d'outils diagnostiques, tels que les services des laboratoires en santé animale, pour l'aider à choisir l'antibiotique qui convient le mieux pour traiter un animal malade.

Pour en savoir plus sur la campagne « Les antibiotiques : en faire bon usage, c'est sage! », sur les moyens à prendre pour réduire le besoin de recourir aux antibiotiques ou encore sur les mesures mises en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relativement à la surveillance de l'antibiorésistance et de l'utilisation des antibiotiques dans le secteur de la production animale au Québec, vous pouvez visiter le site Internet [www.mapaq.gouv.qc.ca/antibiotiques](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/antibiotiques). Pour obtenir plus de renseignements sur la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, consultez le site Internet [www.mapaq.gouv.qc.ca/unesantebienpensee](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/unesantebienpensee).